



## **N° 20.02**

### **Approbation du Compte Administratif 2019**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 05.02.2020, une nouvelle convocation a été adressée pour le 12.02.2020.

Le conseil syndical dûment convoqué le 06 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 12 février de l'an deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 14 Présents / 13 Votants / 0 pouvoirs

#### **PRESENTS OU REPRESENTES :**

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (6)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (3)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (1)
- ④ - Communauté de Communes Les Vais du Dauphiné (2)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (2)

0 pouvoir déposé

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,  
 Vu l'adoption des contributions  
 Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Comme chaque année, avant le 30 juin, nous sommes invités à approuver le compte administratif et les résultats du dernier exercice écoulé.

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

### **Compte administratif 2019**

① Section de fonctionnement	
Recettes 2019	23 169 729.08 €
Dépenses 2019	24 424 750.56 €
Résultat propre de 2019	-1 255 021.47 €
Excédent 2018	2 143 211.67 €
Déficit 2018	
Excédent cumulé 2019	888 190.19 €
Déficit cumulé 2019	

② Section d'investissement	
Recettes 2019 (y compris compte 1068)	1 503 128.86 €
Dépenses 2019	2 359 226.49 €
Résultat propre de 2019	-856 097.63 €
Excédent 2018	2 061 872.02 €
Déficit 2018	
Excédent cumulé 2019	1 205 774.39 €
Déficit cumulé 2019	
Recettes – restes à réaliser	120 000 €
Dépenses – restes à réaliser	626 300 €

L'exercice 2019 se solde donc par :

- ⇒ un excédent de fonctionnement de : 888 190.19 €
- ⇒ un excédent d'investissement de : 1 205 774.39 €
- ⇒ des restes à réaliser d'investissement de :
  - ✓ en recettes : 120 000.00 €
  - ✓ en dépenses : 626 300.00 €

Je propose donc au Comité Syndical :

- d'approuver le compte administratif au titre de l'exercice 2019, tels que présentés ci-avant,
- d'approuver les résultats comme suit :

Compte administratif 2019

- ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 888 190.19 €
- ⇒ en section d'investissement, un excédent de 1 205 774.39 €

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

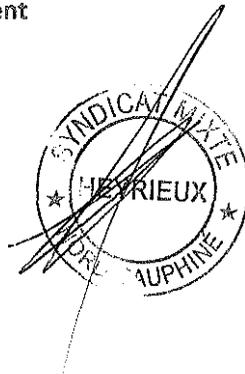
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 12 février 2020**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président



Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 038-253804710-20200212-20\_02-DE